

# Accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)

<b><u>DUREE :</u></b>	<b>2 ou 3 jours</b>
<b><u>PUBLIC :</u></b>	Elus du personnel, délégués syndicaux, mandatés.
<b><u>BUT :</u></b>	Répondre aux problématiques liées à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles. Repérer les conditions d'interventions efficaces. Appréhender la démarche de la CGT sur la santé au travail.
<b><u>CONTENU :</u></b>	En fonction des thématiques retenues avec le service de prévention de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail <b>CARSAT</b> , le contenu traite des problématiques de la santé des travailleurs à l'entreprise comme, par exemple : le télétravail, les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques, les risques chimiques, l'amiante, le "lean management".
<b><u>PRE REQUIS :</u></b>	<b>Avoir suivi le stage "Participer à la vie de la CGT".</b>
<b><u>REFERENCE :</u></b>	N°1
<b><u>TYPE DE FORMATION :</u></b>	RESPONSABILITE